



# REGLEMENTATION DU DROIT DU TRAVAIL ET CONVENTION COLLECTIVE DU HCR

## PUBLIC

Chefs d'entreprises ou responsables comptables

## PRÉ-REQUIS

Avoir une activité liée au secteur de CHR

## OBJECTIF

*A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :*

connaître la législation relative au droit du travail et les différentes clauses du contrat de travail, d'optimiser son rôle et son pouvoir de dirigeant en imposant des règles et une discipline au sein de l'entreprise, de gérer au mieux la suspension et/ou la rupture du contrat de travail.

A l'issue de cette formation, les participants seront mieux informés et plus avisés sur :

- La mise en pratique des règles de bases en droit du travail,
- La maîtrise des principales dispositions de la Convention Collective nationale des Cafés, Hôtels et Restaurants.

## DUREE

21 heures, 3 jours

## LIEU DE FORMATION

Voir convention.

## DATE

Voir convention.

## NOMBRE MINIMUM ET MAXIMUM DE STAGAIRES PAR SESSION

Minimum : 1 - Maximum : 12

## FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

Remise d'une attestation de formation.

## SUIVI DE LA FORMATION

Feuille de présence.

## METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Supports audiovisuels, exercices pratiques. Travaux d'analyse.

## **DESCRIPTION**

### **Jour 1**

#### **Code du travail, différents types de contrats de travail**

Convention collective

Usages

CDI, CDD, extras, saisonniers, temps partiel, travail modulÉ

Conventions de stage

Clauses courantes, particulières, interdites

#### **Règles de la direction**

Répartition du temps de travail et des horaires  
heures supplémentaires, dépassements

Gestion des congés payés  
salaires et accessoires, rémunération au pourcentage

Avantages nourriture

### **Jour 2**

#### **Mesures de discipline dans l'entreprise**

Agissements fautifs

Harcèlement, discrimination, sanctions

#### **Suspension du contrat de travail, fin du contrat de travail**

Maladie, maternité, accidents travail, maladies professionnelles

Démission

Licenciement suivi d'une transaction ou non  
rupture conventionnelle  
prise d'acte de la rupture

## **TEST D'EVALUATION DES CONNAISSANCES**

### **SAS WS CONSEILS**

SIRET 894 117 589 00024 – TVA intracommunautaire FR42 894 117 589  
Organisme de Formation N° 11922415392  
22, rue Madeleine Michelis – 92 200 Neuilly-sur seine - Tél : 01 87 44 28 29